



COMITÉ DIRECTEUR

Réunion électronique du 16 mai 2020

Présents :

- M. René LATAPIE
- Mmes Christine CAZALAS – Christine FACHAN – Nicole ISAC – Marie-Claude TARTAS
- MM. Gérard ARBERET – Jean-Patrick BOUCHEDE – Hubert FORESTIER – Robert ISAC
- Frédéric PAUPERT – Philippe URBAN – Stéphane BERNE – Mohamed EL MAADIOUI

COMPÉTITIONS SAISON 2020 – 2021

Pris connaissance :

- du PV du Comex du 16 avril et du 11 mai 2020,
- des décisions prises en Conseil de Ligue du 16 mai 2020,
- des règlements des Championnats District.

Rappel des points principaux :

Arrêt des classements

- Pour les équipes Séniors D1 – D2 - D3 – D4 et Jeunes U17 : 13 mars 2020
- Pour les équipes disputant un championnat en plusieurs phases (Féminines Séniors – U15 – U13) : fin de la première phase

Accessions en championnats régionaux

- D1 : accession en R3 de 2 équipes
- U17 – U15 – U13 – D1F Séniors : 1 accession par catégorie

Accessions en District

- D1 – D2 – D3 : 2 accessions par compétition

Relégations

- 1 seule équipe dans chaque championnat

Règles communes s'appliquant aux championnats

La détermination des équipes qui accèdent à la division supérieure et des équipes qui sont reléguées en division inférieure se fera sur la base du classement arrêté au 13 mars 2020, jour de la suspension officielle de toutes les compétitions, quel que soit le nombre de matches joués.

Chaque classement arrêté au 13 mars 2020 doit, le cas échéant, être mis à jour pour tenir compte de toute décision relative à une procédure en cours ou à venir.

Une fois chaque classement établi, deux situations doivent être distinguées :

- *Les équipes ont toutes joué le même nombre de matches*
 - *La position au classement de chaque équipe sera déterminée par son nombre de points ;*
- *Les équipes n'ont pas toutes joué le même nombre de matches :*
 - *Dans ce cas, afin de rétablir l'équité sportive, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matches. (Pour pouvoir faire un arrondi à la deuxième décimale, il faut regarder quel est le chiffre qui figure à la troisième décimale. Si le chiffre à la troisième décimale se situe entre 0 et 4, le chiffre à la deuxième décimale est conservé. Si le chiffre à la troisième décimale se situe entre 5 et 9, le chiffre à la deuxième décimale est augmenté de 1).*

Règles propres aux championnats Districts

Le nombre d'accessions à appliquer sera celui expressément prévu dans le règlement du championnat concerné mais en revanche il ne sera appliqué qu'une seule et unique relégation dans chaque championnat (PV Comex).

Compétitions en plusieurs phases (PV Comex du 11 mai)

Féminines Séniors - U15 - U13

Au regard des observations remontées à la F.F.F. par les Ligues et les Districts et compte tenu de la spécificité de leurs épreuves, il est finalement décidé de ne pas faire d'exception pour les compétitions en plusieurs phases et donc d'appliquer la règle suivante :

- *si la moitié au moins des matches de la phase dans laquelle l'on se trouvait au 13 mars 2020 a été disputée, le classement à prendre en compte est celui de la dite phase arrêté au 13 mars 2020,*
- *à défaut, le classement à prendre en compte est celui arrêté à l'issue de la phase précédente,*

- le classement devra se faire au quotient (nombre de points / nombre de matchs) lorsque toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs,

Validation des accessions et relégations

Le tableau figurant en PJ est validé à l'unanimité par les membres du Comité Directeur sous réserve des recours qui pourraient éventuellement être engagés contre les décisions prises par le Comex et le Conseil de Ligue de ce jour.

Le Secrétaire Général

Robert ISAC